

LE FONDS DE DOTATION LA VIE CLAIRE – ÉRIC PELEN LANCE SON APPEL A PROJETS

Un projet ? Un besoin de financement ? Un lien pour déposer sa candidature !

Au mois de novembre 2023, le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation La Vie Claire – Éric Pelen récompensera trois projets innovants, durables et créateurs de lien social en Auvergne-Rhône-Alpes. Le moment est venu de concourir en déposant son dossier.

Rattaché à La Vie Claire, acteur économique incontournable en Auvergne-Rhône-Alpes dont le siège est basé à Montagny, le Fonds de dotation La Vie Claire – Éric Pelen s'engage auprès de projets innovants en matière d'alimentation biologique et écologique, et les soutient financièrement.

Le Fonds de dotation a été créé en juin 2014, avec pour objet le soutien financier d'exploitations ou de projets biologiques et écologiques. Ce soutien permet de faciliter le développement d'initiatives locales. Le fonds de dotation s'inscrit donc dans la lignée globale de l'engagement de l'enseigne qui, depuis 1948, s'efforce de donner à chacun le goût de mieux consommer afin de prendre soin des Hommes et de la Terre. Depuis, 18 projets ont ainsi été accompagnés pour un montant total de 162 000€.

En 2022, trois lauréats avaient bénéficié des dotations :

L'exploitation maraîchère Les Jardins du Gorneton à Chasse-sur-Rhône :



Louis Delon est l'inventeur d'un prototype de lit-brouette convertible pour faciliter le travail de la terre dans son exploitation agro-écologique. Grâce au Fonds, son ambition était d'améliorer encore le prototype de son lit-brouette et d'en lancer la fabrication pour en faire bénéficier d'autres utilisateurs.

La Maison Morandière à Villette-de-Vienne :



Sylvie Peyrard a lancé sa marque de cosmétiques bio avec la volonté de produire elle-même les matières premières de ses produits. Le fonds a contribué à la construction de l'atelier de fabrication, aux achats de packaging et au budget des dépôts de formule.

Les jardins du Pont de Chêne à Chaponost :



l'entreprise d'Arnaud Pont cultive des légumes bio issus de semences anciennes de façon non-mécanisée et sans travail au sol. Sans électricité sur site, avec la dotation il a pu notamment installer des batteries et panneaux solaires pour la fermeture et l'ouverture automatique de ses serres.

Chacun a été soutenu à hauteur de 10 000€. Une aide précieuse qui aura permis à ces projets de se développer plus rapidement.

Les conditions pour candidater

Etre entrepreneur, agriculteur, avoir un projet en lien avec l'Alimentation Biologique et l'Ecologie qui présente les caractéristiques suivantes :

- Un projet local, avec des actions concrètes en Rhône-Alpes,
- Un projet à caractère innovant,
- Une initiative qui s'inscrit dans la durée, créatrice d'emploi et de lien social,
- Un projet avec des objectifs chiffrés, un plan de financement et un suivi,
- Un projet dans lequel les postulants sont investis personnellement financièrement

Les étapes de la candidature

Il suffit de présenter son projet en remplissant le questionnaire sur le site dédié.

<https://www.lavieclaire.com/decouvrir-le-fond-de-dotation-eric-pelen/>

Les candidatures seront étudiées par le Fonds de Dotation La Vie Claire Eric Pelen. Et les lauréats se verront remettre leurs prix à l'occasion d'une cérémonie en fin d'année.

Contacts presse :



Diane Galland / LD

+(33) 1 46 67 63 50

+(33) 6 15 89 48 44

d.galland@vivactis.fr

Houney Touré Valogne / LD

+(33) 1 46 67 63 55

+(33) 6 10 80 72 96

h.toure-valogne@vivactis.fr